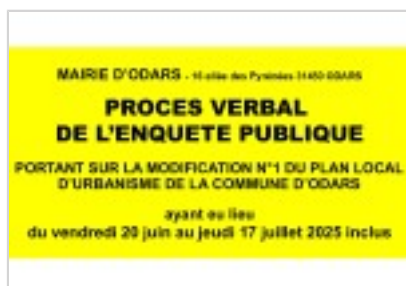


PROCES VERBAL DE L' ENQUETE 2025 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ODARS



PROCÈS VERBAL DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ODARS

Le Commissaire enquêteur adressera à La Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse et au Maire dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Sur le site internet : <https://www.odars.fr>

- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/modification-plu-mairie-odars>
- Sur support papier à la Mairie d'ODARS où s'est déroulée l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture

A l'issue de l'enquête publique, la modification du PLU sera approuvée par délibération du conseil municipal

PROCÈS VERBAL : [📄 Télécharger le fichier «partie1.pdf» \(2 Mo\)](#) [📄 Télécharger le fichier «partiell.pdf» \(2.3 Mo\)](#)